

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 25 mars 2002

1°) Compte Administratif 2001.

Présents : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent, MAURETTE Jean-François, PENATO Frédérique, CHARRUE Gaëlle.
Florence AMIEL arrivée en cours de séance pour raison professionnelle.

La réalisation de l'exercice budgétaire 2001 est présentée avec les chiffres caractéristiques suivants (voir la synthèse en annexe) :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultats/solde
Fonctionnement	1 490 392, 24 F	1 960 613,63 F	+ 470 221,39 F
Investissement	1 658 927,42 F	986 518,73 F	- 672 408,69 F

L'excédent de fonctionnement (470 221,39 F) s'explique ainsi :

1°) En dépenses, par 309 028,96 F au 023 « virement vers la section d'investissement », qui ne se réalisent qu'à la clôture des comptes au moment du compte administratif, et diverses économies réalisées par rapport au prévisionnel dans les charges à caractère général et de gestion courante.

2°) En recettes par un titre émis à tort de 50 000 F et par le reliquat de 40 000 F de redevance d'hydroélectricité.

Le déficit d'investissement (672 408,69 F) s'explique par :

1°) la recette de virement de la section de fonctionnement ci-dessus (309 028,96 F), non réalisée

2°) par un emprunt de 108 000 F pour les méandres du Garbet, retardé au maximum et qui sera réalisé début 2002

3°) par un emprunt de 446 904 francs (6 8 130 €) pour les travaux du Moulin qui a été retardé au maximum et qui sera réalisé début 2002.

Les opérations d'investissement concernant le Gîte d'étape, le centre équestre (reliquat) et la place de la Mairie sont reportées en 2002 .

Les tableaux synthétiques sont présentés en annexe du présent compte-rendu

Le Compte administratif 2001 est mis au vote par le président de séance :

Pour : 10 sur 10 présents (unanimité)

2°) Budget primitif 2002

La synthèse est jointe en annexe.

Les grandes lignes sont :

Fonctionnement équilibré à **315 381 €**(2 068 764 francs) et un reversement à la section d'investissement de 50 207 €(329 336 francs) pour le remboursement du capital des emprunts et de l'autofinancement.

Investissement prévu équilibré à **579 003 €**(3 798 012 F), mais plusieurs opérations sont notés pour ordre, elles ne seront entreprises que si les subventions afférentes seront réalisées (Espace numérique, Petit Patrimoine de Montagne, Déchetterie). L'opération Centre Equestre pourrait être abrégée (si vente).

La récupération de la TVA sur les investissements 2000 servant à autofinancer une partie de ces investissements est prévue à hauteur de 25 210 €(165 366 F).

Le total des subventions espérées est de 138 895 €(911 091 F)

Le total des subventions aux associations s'élève à 32 496 €(213 160 F). La liste détaillée est jointe en annexe.

Le budget primitif 2002 est mis au vote :

Pour : 11 sur 11 présents

<p>3°) Centre équestre</p>	<p>Le montant des travaux restant à réaliser est de 51 224 €(336 007 F) . L'expérience et les premières modifications demandées montrent que l'opération dépassera les 400 000 francs. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gestionnaire actuel fait une proposition d'achat. Il argumente de plus que les mêmes travaux lui reviendront moins cher en auto construction (il est menuisier de métier).</p> <p>Un débat s'engage sur l'intérêt ou pas d'une telle transaction. Un vote indicatif montre une majorité pour la vente mais avant une décision définitive le Conseil demande à Monsieur le Maire d'effectuer une évaluation par les domaines, de vérifier que l'activité équestre restera l'activité principale, de faire effectuer une expertise par un géomètre, en particulier de protéger le passage de la conduite principale d'eau.</p> <p>soixantième anniversaire de la déportation des juifs en 1942 . Le conseil est d'accord pour participer par une manifestation locale sobre, de recueillement .</p>
<p>4°) Achat chapiteau</p>	<p>Le sous-préfet nous informe que ce type d'équipement ne peut être subventionné en DGE. Le projet est donc annulé.</p>
<p>5°) Vente Presbytère</p>	<p>Même analyse que pour le Centre Equestre mais après débat les avis sont partagés et :</p> <p>1°) aucune majorité ne se dégage pour la vente</p> <p>2°) cette question mérite d'être mise en débat vers les administrés, l'histoire de ce patrimoine étant liée de longue date à celle du village.</p>
<p>6°) Divers</p>	<p>Accord sur le choix des luminaires pour le nouveau secrétariat de Mairie</p>